

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse

Band: 30 (1950)

Heft: 3

Rubrik: Rapport d'activité de notre section de l'Est pour l'année 1949

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

RAPPORT D'ACTIVITÉ DE NOTRE SECTION

DE L'EST

POUR L'ANNÉE 1949

Comme nous l'avons relevé dans notre rubrique des « Chiffres, faits et nouvelles », chacune de nos sections régionales vient de tenir son assemblée générale annuelle. A cette occasion, le Comité de notre section de l'Est a présenté à ses membres un rapport d'activité particulièrement intéressant. Nous avons estimé utile d'en publier ici quelques extraits.

Au moment où la section de l'Est de la Chambre de commerce suisse en France entre dans la 8^e année de son existence, il nous a paru intéressant, à l'occasion de cette assemblée générale, d'approfondir quelque peu les différents aspects de son activité.

Il y a quelque paradoxe, croyons-nous, à première vue, dans son existence : autant conçoit-on volontiers celle d'un bureau de Section dans les régions de France éloignées, telles que Marseille ou Bordeaux, dans les grands centres industriels comme Lyon ou Lille, autant peut-il paraître étonnant de voir un bureau fonctionner à quelques dizaines de kilomètres de la Suisse.

La Chambre de commerce suisse en France ne pouvant statutairement réaliser d'affaires, pour quelles raisons les industriels français et suisses de ces régions ont-ils intérêt à adhérer à cet organisme ? Ne leur est-il pas plus simple de se rendre directement en Suisse lorsqu'ils le désirent, et de prendre leurs renseignements sur place ?

Certes, en 1942, lors de la fondation de la section, la fermeture de la frontière isolait notre région au même titre que les provinces les plus lointaines de la métropole. De plus, seuls les membres de notre compagnie pouvaient envoyer des lettres de caractère commercial en Suisse. On comprend donc que notre Section ait existé jusqu'à la libération. Mais comment expliquer son rôle aujourd'hui, dans quel sens faut-il interpréter son étonnante extension et, en particulier, le triplement du nombre de ses membres ?

A ces questions, notre rapport d'activité pour l'année 1949 tentera de répondre.

L'objectif statutaire de notre activité qui est de « faciliter toutes les relations économiques entre nos deux pays » est, par sa généralité même, tout un programme. Son application en a été d'autant plus étendue que notre cir-

conscription est extrêmement variée : des industries textiles des Vosges aux vignes de Bourgogne, on rencontre, en effet, une gamme d'activité allant de l'exploitation agricole familiale à la grosse métallurgie, tantôt cristallisée en des spécialités telles que l'horlogerie, la coutellerie, la lunetterie, la piperie, tantôt diffuse dans l'étonnante diversité des industries électriques et mécaniques, tantôt solidement charpentée dans l'industrie automobile.

Une première constatation s'impose : il est peu de branches industrielles ou agricoles, si spécialisées ou développées soient-elles, qui ne comptent pas de membres inscrits à notre compagnie.

En d'autres termes, la Suisse, qui borde notre circonscription sur une longueur de plus de 300 kilomètres, est indiscutablement présente sur ce marché. Que ce soit comme client ou comme fournisseur, elle fait partie de la vie économique de notre circonscription.

Poussons plus avant : la Suisse ne pèse pas sur l'économie de notre région, en ce sens qu'elle n'est pas un partenaire redoutable, dont les réactions sont à craindre, disposant de monopoles ou exigeant des contreparties parfois lourdes ou mal venues. Au contraire, elle s'intègre étroitement à cette économie, et son action est bienfaisante. Même dans les cas extrêmes, où la rivalité oppose les fabricants français à leurs collègues d'outre Jura, l'industrie suisse épaula sa concurrente française : l'horlogerie en est un cas typique. Sans approfondir ce problème, bien connu de la majorité de nos membres, on peut simplement constater objectivement que l'horlogerie suisse, qui n'a pas connu les vicissitudes de sa sœur française, contribue actuellement pour une bonne part à améliorer la qualité de la fabrication française.

Inversement, non seulement le marché suisse absorbe une part non négligeable de la production française, que ce

soit dans la lunetterie, la piperie, l'industrie automobile, celle des vins, ou des bois, mais encore, dans ces mêmes branches, il intervient de façon efficace pour améliorer la production ou le rendement, par ses envois de machines agricoles, en particulier de motoculteurs ou de tracteurs, de machines-outils de précision, de matières synthétiques ou de produits fabriqués.

Nous assistons donc, dans notre circonscription, à une synthèse parfois très heureuse des possibilités techniques et industrielles de nos deux pays et notre rôle est précisément d'étendre et de parfaire cette synthèse.

Par quels moyens ?

Tout d'abord en faisant mieux connaître les possibilités actuelles de l'industrie suisse. C'est ainsi que, lors des Foires de Bâle et de Lausanne, notre secrétariat s'est employé activement, en étroite coopération avec les consulats suisses, les agences de voyage et la presse de notre circonscription, à faire connaître l'intérêt de ces manifestations. Cette année, nous avons pu faciliter le voyage d'un nombre important de nos membres et nous avons constaté avec plaisir que de nombreuses usines organisaient des voyages collectifs groupant tous les membres de leur personnel susceptibles de tirer un profit de cette visite.

Dans le même ordre d'idées, nous avons présenté quelques films consacrés à l'industrie et au tourisme suisses, successivement à Besançon, Lons-le-Saunier, Dijon, Gray et Vesoul.

A Besançon, nous dûmes organiser une nouvelle séance qui fit salle comble tandis qu'à Dijon, plus de 1.200 personnes assistaient à la projection de nos films.

Parallèlement, nous avons fait paraître dans la presse régionale des communiqués annonçant les principaux événements survenus dans le courant de l'année (renouvellement de l'accord, dévaluation, libération de contingents), ainsi que, mensuellement, un résumé de la Revue économique franco-suisse, dont la tenue, cette année, a été plus brillante que jamais.

Enfin, au cours de déjeuners-conférences organisés à l'intention de nos membres et de leurs amis, nous avons pu procéder à Besançon, Dijon et Beaune, à de très intéressants échanges de vues sur l'actualité économique franco-suisse.

Le comité de notre section de l'Est passe ensuite en revue, dans le détail, l'activité proprement dite de son secrétariat en 1949. Ce dernier ne s'est pas borné à être un simple bureau de renseignements. Il a cherché à s'adapter le plus étroitement possible à la vie économique de la section, à en suivre attentivement l'évolution et à stimuler les nombreuses possibilités d'échanges qui se sont offertes.

Le rapport s'attache enfin à montrer quel a été, pendant l'année dernière et dans les deux sens, le développement des échanges commerciaux franco-suisse. Au sujet des exportations françaises vers la Suisse, il précise notamment ce qui suit :

EXPORTATIONS FRANÇAISES VERS LA SUISSE

Il n'est de secret pour personne — tout au moins pour aucun membre de notre section digne de ce nom... — que la possibilité d'importation de produits suisses dépend de la valeur des exportations françaises vers notre pays. Rien d'étonnant par conséquent à ce que nous nous soyons attachés à développer au maximum les exportations françaises vers la Suisse et que nous ayons suivi de très près ces

efforts entrepris par les nombreuses maisons désireuses de travailler sur ce marché.

La suppression de la licence d'exportation pour un grand nombre de marchandises et surtout l'existence d'un cours favorable du franc français depuis la dévaluation de la livre sterling ont été des mesures propres à encourager vivement l'exportation vers la Suisse. Toutefois, les envois français n'ont pas augmenté dans la proportion généralement attendue. Une des principales raisons réside dans la saturation du marché suisse qui, ne l'oublions pas, fait vivre 4 millions d'habitants seulement.

Automobiles

En valeur, les envois français d'automobiles viennent en tête des exportations françaises en 1949 et sont en augmentation par rapport à 1948 (30.667.860 f. s. contre 25.291.446 f. s.). L'année dernière, la France a expédié 6.496 véhicules en Suisse et figure en deuxième position sur ce marché, derrière les Etats-Unis (8.516) et devant la Grande-Bretagne (6.231). Malgré une concurrence très vive de l'Allemagne qui a doublé ses envois cette année (3.785 contre 2.070), la France occupe donc une place très brillante sur le marché d'outre-Jura. Les statistiques de mises en circulation de voitures confirment ces résultats.

Vins fins

Bien que les exportations totales de vins français soient en baisse sur tous les marchés et en particulier en Suisse, nous avons noté avec plaisir que celles de vins fins de Bourgogne, et elles seules, connaissent depuis la libération une hausse continue.

Pour l'ensemble de l'année, les deux premiers clients sont : la Suisse (45.225 hl.) et la Belgique (21.312 hl.). Ils occupaient déjà cette place en 1948 et 1947.

Nous sommes heureux de pouvoir souligner ici l'excellence de ces résultats, qui couronnent les efforts entrepris depuis de nombreuses années par les vignerons de Bourgogne et consacrent l'intérêt de plus en plus vif suscité en Suisse par une production de qualité.

IMPORTATIONS SUISSES EN FRANCE

L'amenuisement des importations suisses en France a été sensible durant cette année. Il est dû en partie au fait que, depuis la dévaluation de la livre sterling, le taux du franc suisse a subi une hausse considérable, rendant parfois impossibles des affaires traitées couramment jusque-là. La régression a été surtout sensible dans les envois de fruits, chaussures, bois, tissus de coton, articles en caoutchouc, couleurs d'aniline.

Elle a été moins importante dans les exportations de machines, qui continuent à être le poste le plus élevé des échanges ; ainsi que pour les envois d'instruments et appareils.

Seuls, les envois de fromage et de lin ont été plus importants cette année que pendant les années précédentes.

Un point attirera plus spécialement notre attention : il s'agit des

Importations horlogères

Elles furent en nette régression, malgré l'existence d'un contingent plus élevé.

On se souvient des querelles suscitées à l'époque par l'élevation de contingent. Dans le rapport que nous avons présenté lors de notre dernière assemblée générale, nous avons démontré que les chiffres prévus par le nouvel accord ne présentaient pas de danger pour l'industrie horlogère française.

Alors que l'on annonçait couramment dans certains milieux l'invasion imminente de quelque 600.000 montres qui devaient inonder le marché français, nous avons montré que les nouveaux contingents ne représentaient en fait que 300.000 pièces au maximum, le prix moyen d'importation de chaque montre ressortant à 41 francs suisses.

L'examen attentif des résultats obtenus à la fin de 1949 nous donne raison ; le nombre de montres et mouvements finis importés pendant le 2^e semestre 1949, qui coïncide assez exactement avec la première moitié de la durée d'application de l'accord du 4 juin 1949, s'élève à 92.000 pièces, ce qui montre bien la vanité des craintes exprimées au printemps dernier.

Nous avons suivi avec l'intérêt que l'on devine l'application des mesures prises dès novembre 1949 pour libérer totalement un certain nombre de marchandises de la servitude du permis d'importation. Grâce à ces mesures, quelques affaires importantes ont pu être réalisées, en particulier l'importation d'un assez grand nombre de machines à travailler le verre. Enfin, il ne manquera certainement pas d'humoristes pour remarquer que les abeilles, les escargots et les boucs peuvent dorénavant franchir librement la frontière et que désormais si, d'aventure, en vaquant à leurs occupations innocentes, il leur arrive de passer la ligne ils n'encourront plus les foudres de l'administration.

En conclusion, malgré l'existence de conditions de change moins favorables, l'intérêt des milieux industriels de nos régions pour la production suisse, n'a pas faibli, bien au contraire. Le nouveau courant d'affaires qui a débuté en fin d'année se révèle d'emblée assez important pour permettre

de légitimes espoirs dans l'avenir. Notons en passant qu'il a permis la conclusion de contrats dont l'exécution était impossible jusqu'alors : c'est ainsi que des fabricants français peuvent terminer en France des marchandises semi-manufacturées qu'ils reçoivent de Suisse, entrant ainsi dans un cycle de production en chaîne extrêmement heureux. C'est donc sur une note très optimiste que se termine ce bref coup d'œil sur l'évolution des échanges franco-suisses dans notre circonscription.

CONCLUSIONS

Si l'on considère l'évolution de la conjoncture économique mondiale depuis la fin de la guerre, on constate un lent acheminement vers une libération totale des échanges internationaux, qui doit aboutir au règne d'une libre concurrence dans tous les domaines.

En tenant compte des premiers résultats extrêmement encourageants obtenus à fin 1949 en application des décisions de l'O. E. C. E., on peut prévoir raisonnablement dans un temps rapproché une unification ou, si l'on veut, une normalisation de l'économie mondiale.

Il est nécessaire que deux pays voisins tels que la France et la Suisse songent dès maintenant à nouer des liens commerciaux solides, fondés sur une harmonie réelle de besoins et de moyens.

Notre rôle qui, depuis 1918, fait abstraction de la frontière politique qui sépare nos deux pays, est de préparer cette union en favorisant les contacts, en permettant la confrontation des expériences propres à chacun de nos deux pays, afin que lorsque le moment sera venu de travailler en pleine liberté les intérêts bien compris des deux partenaires en présence s'épanouissent sans heurt en des échanges intenses et féconds.

